

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, **le lundi, 16 mai 2016 à compter de 20 h.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est absent :

Monsieur Jean Cormier, conseiller

Sont également présents :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général  
Madame Céline LeBlanc, greffière

**ADMINISTRATION**

**137-05-16 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

M. Luc Audet, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés de la Ville de New Richmond au 31 décembre 2015.

Des questions sont posées par les personnes présentes :

Un citoyen souhaite obtenir les montants de revenus et dépenses par service ainsi que ceux de la Station touristique Pin Rouge. Il demande également depuis quelle année le montant de 150 000 \$ est versé au Parc régional.

Un contribuable demande les résultats séparés pour le Camping de la Pointe Taylor et pour la Station Pin Rouge.

Un citoyen demande ce qui est inclus dans les revenus et les dépenses de l'aréna et si le service de dette est inclus dans ce montant.

Un contribuable demande le coût des réparations du canon à neige ainsi que les investissements prévus pour la station de ski et le camping dans les années à venir.

Un citoyen souhaite connaître le déficit pour la station de ski et quel est le déficit maximal pouvant être atteint avant qu'elle ne soit en difficulté.

Un contribuable s'informe pour savoir si les subventions indiquées reçues du gouvernement sont payées capital et intérêt par eux comme une autre subvention.

Un citoyen demande la valeur globale de Pin Rouge. Il s'informe également pour savoir si les subventions versées par la Ville les années antérieures figurent au tableau joint aux états financiers ou ont été enlevées.

Un contribuable demande à combien s'élève la dette du Festival d'été à ce jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'accepter** le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés de la Ville de New Richmond au 31 décembre 2015, et ce, tel que déposés.

**ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT DU SUIVI BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2016**

Le directeur général dépose le rapport du suivi budgétaire au 31 mars 2016, et ce, conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

#### **RÈGLEMENT 1006-16 POURVOYANT À LA CONSOLIDATION DU DÉFICIT ACCUMULÉ 2015 ET LES FRAIS AFFÉRENTS ET POUR CE FAIRE UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 75 712 \$, SUR 5 ANS - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère Madame Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 1006-16 pourvoyant à la consolidation du déficit accumulé 2015 et les frais afférents et pour ce faire un règlement d'emprunt de 75 712 \$, sur 5 ans, sera adopté à une séance ultérieure.

#### **138-05-16 PROGRAMME FAIR (FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE) - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire à signer pour et au nom de la Ville, tout document concernant la demande d'aide financière pour le programme FAIR (Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), et ce, pour l'année 2016.

**ADOPTÉE**

#### **TRAVAUX PUBLICS**

#### **139-05-16 RÈGLEMENT 1007-16 AUTORISANT L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 279 027 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement autorisant l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement, portant le numéro 1007-16;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Query  
**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement autorisant l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement et décrétant un emprunt de 279 027 \$, remboursable en 10 ans, lequel est identifié sous le numéro 1007-16.

**ADOPTÉE**

**140-05-16 TRAVERSES DE PIÉTONS**

**Considérant que** la Ville souhaite se doter de traverses de piétons pour les secteurs de l'Immeuble la Seigneurie ainsi que le Manoir Richmond, et ce, afin d'assurer la sécurité des piétons;

**Considérant** la réception de propositions à cet effet des firmes Signalisation Kalitec inc. ainsi que Trafic Innovation inc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'accepter** la proposition reçue de la firme Signalisation Kalitech inc. pour l'achat de 3 ensembles de 2 structures Kali-Flash au prix de vingt-quatre mille huit cent soixante-neuf dollars et neuf cents (24 869,09 \$), taxes et livraison incluses. Cette dépense sera prise à même le Règlement 915-12.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Un contribuable souligne la problématique occasionnée par l'absence de feu de circulation à l'intersection du chemin de Saint-Edgar et de la route 132. Il souligne également le fait que, sur le chemin de Saint-Edgar, le revêtement devrait être plus large afin de permettre un espace pour les cyclistes.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 21 h 12.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière